

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/8248/Add.3
22 novembre 1967
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT SPECIAL DU SECRETAIRE GENERAL SUR LES FAITS RECENTS
QUI SE SONT PRODUITS A CHYPRE

Additif

1. Devant la tension qui persiste touchant Chypre depuis l'incident du 15 novembre 1967, le Secrétaire général a, le 22 novembre, lancé au Président de Chypre et aux Premiers Ministres de Grèce et de Turquie l'appel urgent ci-après :

"Des informations alarmantes continuent de me parvenir concernant les préparatifs militaires, les mouvements de troupes et les déclarations menaçantes auxquels se livrent, à la suite des incidents regrettables récemment survenus à Chypre, les gouvernements particulièrement intéressés. De telles activités ne peuvent qu'aggraver la situation déjà très tendue existant à Chypre, en Grèce et en Turquie et augmenter le danger d'un conflit militaire dans la région. Les Gouvernements chypriote, grec et turc sont tenus d'agir en stricte conformité de la Charte des Nations Unies, aux termes de laquelle les Etats Membres règlent leurs différends uniquement par des moyens pacifiques et s'abstiennent de recourir à la menace ou à l'emploi de la force; ils ont aussi la responsabilité particulière d'enrayer ce qui, de plus en plus, semble être une détérioration rapide des relations, qui paraît conduire à un déclenchement d'hostilités. Il leur incombe en outre de respecter fidèlement les dispositions plus précises des résolutions du Conseil de sécurité relatives à Chypre.

Dans l'intérêt de la paix, je m'estime tenu d'adresser l'appel le plus fervent et le plus pressant à votre gouvernement pour qu'il évite toute mesure qui risquerait de précipiter un nouveau déclenchement d'hostilités et pour qu'il fasse preuve de la plus grande modération dans la situation explosive actuelle.

J'adresse un message identique aux Gouvernements chypriote, grec et turc.

Vu le danger qui pèse et mon souci naturel de ne rien négliger pour éviter la guerre, je prends aussi une mesure exceptionnelle en envoyant rapidement dans les trois capitales un représentant personnel de rang élevé, chargé de faire directement part aux Gouvernements chypriote, grec et turc de ma grave inquiétude et de mon appel urgent à la plus grande modération, et de les aider par tous les moyens possibles à réduire la tension actuelle. Je me propose de consulter immédiatement votre Représentant permanent à ce sujet."